

# PROTOCOLE D'URGENCE AU COLLÈGE CHAMPOLLION

## 1) En cas de sinistre ou d'incendie :

S'adresser en priorité à un membre de l'équipe de direction du collège : principal, principal adjoint, adjoint gestionnaire ou à l'agent d'accueil, au secrétariat

**OU**

### appeler directement les pompiers

à partir d'un téléphone fixe du collège : **8018** ou d'un portable : **18** (appel gratuit);

**déclencher l'alarme d'évacuation** et informer le chef d'établissement ou son représentant.

## 2) En cas d'un accident corporel, pour toutes les situations d'urgence:

### appeler directement le SAMU

à partir d'un téléphone fixe du collège : **8015** ou d'un portable : **15 ou 112** (appel gratuit);

**suivre les consignes données. Informer le Principal ou son représentant.**

**Dans tous les cas, isoler la victime ou éloigner les autres personnes.**

**Penser à gérer le groupe.**

**Pour les élèves ayant un PAI, se référer au CLASSEUR déposé à l'accueil, en salle des professeurs et à la vie scolaire pour connaître la conduite à tenir. *Les classeurs sont mis à jour par le secrétariat.***

**L'établissement a obligation d'informer les familles dans les plus brefs délais.**

## Protocole d'alerte au SAMU

### 1- OBSERVER

**le blessé/malade répond-il aux questions ?**

- respire-t-il sans difficulté ?
- saigne-t-il ?
- de quoi se plaint-il ?

### 2- ALERTER

- se présenter
- indiquer le numéro de téléphone où le SAMU peut vous joindre
- indiquer l'adresse et le lieu où se trouve la victime
- préciser le type d'évènement (chute, malaise...) et le nombre de personnes concernées
- décrire l'état observé au médecin du SAMU
- ne pas raccrocher en premier
- veiller à ce que la ligne reste disponible
- faire ouvrir la porte d'accès au collège et envoyer une personne accueillir les secours
- se procurer la fiche d'infirmerie de l'élève

### 3- APPLIQUER LES CONSEILS SUIVANTS

- couvrir et rassurer
- ne pas donner à boire
- observer la victime et rappeler le SAMU en cas d'évolution de l'état

**Le protocole d'alerte s'applique également lors des sorties et des voyages.**

# PROTOCOLE D'URGENCE AU COLLÈGE CHAMPOLLION

## 3) En cas d'un accident corporel :

- **ÉTOUFFEMENT total:** (la personne ne parle plus): donner 5 claques dans le dos, entre les 2 omoplates; en cas d'inefficacité, pratiquer jusqu'à 5 compressions abdominales. Alerter le SAMU.
- **PROJECTION DANS L'ŒIL DE PRODUIT CORROSIF:** rincer abondamment sous l'eau et alerter le SAMU.
- **CORPS ÉTRANGER DANS L'ŒIL:** allonger, fermer les yeux, rassurer. Alerter le SAMU.
- **BRÛLURE:** mettre sous l'eau froide au moins 10 minutes, ne rien appliquer dessus. Alerter le SAMU si brûlure grave ou étendue après avoir arrosé la brûlure et allonger la victime sur un linge propre.
- **SAIGNEMENTS DE NEZ:** asseoir l'élève tête en avant, faire se moucher, comprimer la narine pendant 10 min. Si persistance alerter le SAMU.
- **PLAIE:** se laver les mains, mettre des gants, laver la plaie sous l'eau, désinfecter et pansement si besoin.
- **MALAISE:** mettre en position de repos, interroger (maladie connue ou non), rassurer, couvrir si besoin. Alerter le SAMU.
- **TRAUMATISME:** éviter les manipulations, mettre de la glace (réfrigérateur/congélateur infirmerie), évaluer la gravité (déformation, douleur, gonflement) ; couvrir l'élève si besoin.
- **ECCHYMOSE:** mettre de la glace (sans contact direct avec la peau) au moins 5 minutes.
- **ÉTOUFFEMENT partiel:** (la personne tousse, parle): mettre en position dans laquelle la victime se sent le mieux ; demander de tousser pour désobstruer.
- **INGESTION DE PRODUIT:** mettre en position ½ assis; de repos; identifier le produit; ne pas donner à boire. Alerter le SAMU.
- **PIQÛRE D'INSECTE:** désinfecter et mettre de la glace. Surveiller si choc allergique ou pas.

Dans tous les cas, il peut être demandé à la famille de bien vouloir venir prendre en charge leur enfant. Dans l'impossibilité, les services de secours seront alertés.

Pour joindre le collège depuis l'extérieur, composer le:

standard	<b>03 80 71 55 85</b>	portable d'astreinte	<b>06 48 42 53 69</b>
chef d'établissement	<b>03 80 71 72 74</b>		
principale adjointe	<b>03 80 71 65 71</b>		
gestionnaire	<b>03 80 75 65 70</b>		

Le protocole sur l'organisation des soins et urgences, approuvé par le conseil d'administration, est distribué à tous les membres de la communauté éducative et affiché dans les lieux stratégiques.